

Siège :
20 ter rue de Bezons
CS 60030 - 92415 Courbevoie Cedex
France

UTILISATION DES MARQUES ET LOGOTYPES

Cette information est relative aux prestations directement mises en œuvre par TÜV Rheinland France, notamment dans le cadre de ses accréditations nationales.

1. Règles générales

1.1. Certification de systèmes de management (S.01)

La marque de certification TÜV Rheinland et le logo associé peuvent être utilisés par les entreprises certifiées par TÜV Rheinland France pour les référentiels de certification de systèmes de management.

Les conditions suivantes devront être réunies :

- TÜV Rheinland France autorisera par écrit la société certifiée à utiliser la marque et le logotype ;
- La société devra disposer d'une certification en vigueur délivrée par TÜV Rheinland France ;
- Les conditions d'utilisation de la marque de certification et logo sont respectées ;
- La présentation ne prête pas à confusion en laissant supposer que les produits/services de l'entreprise font eux-mêmes l'objet d'une certification par TÜV Rheinland France ;
- Quelle que soit la taille de la reproduction du logo, celui-ci devra toujours rester lisible. Le(s) référentiel(s) devront être mentionnés à côté du logo.

Exemples :



1.2. Certification de produit (P.03/P.04)

L'utilisation de la marque et du logo TÜV Rheinland ainsi que ses limites sont décrites dans le document « General agreement » signé par tout client qui souhaite utiliser le logo TÜV Rheinland.

2. Association des logotypes TÜV Rheinland et COFRAC

2.1. Certification de systèmes de management

Le logo COFRAC peut être utilisé par les entreprises certifiées par TÜV Rheinland France selon les référentiels ISO 9001 et/ou ISO 14001, à l'exclusion de tous les autres référentiels. Cependant, il devra obligatoirement être utilisé en combinaison avec le logo TÜV Rheinland, placé à proximité et dans un même encadré.

Outre celles du §4.1, les conditions suivantes s'appliquent :

- La présentation ne prête pas à confusion en laissant supposer que l'entreprise elle-même ou ses produits/services sont « accrédités » par le COFRAC ;
- Les deux logos doivent être visibles simultanément, sans avoir à consulter une autre page ou un autre endroit du document, quel que soit le support utilisé (écrit, électronique, audiovisuel) ;
- Le logo COFRAC devra être reproduit dans des proportions inférieures à celles du logo TÜV Rheinland.

Siège :
20 ter rue de Bezons
CS 60030 - 92415 Courbevoie Cedex
France

La représentation associée des logos est la suivante :



Le logo TÜV Rheinland peut être utilisé avec ou sans QR code (accès direct à la base Certipedia).

Les couleurs doivent être :

TÜV Rheinland France	Bleu : Pantone 300 (Cyan 100% + Magenta 45%)
COFRAC	Bleu : Pantone 300 (Cyan 100 + Magenta 45%) Rouge : Pantone 185 (Magenta 91% + Jaune 76%)

Si le logo COFRAC ne peut pas être utilisé dans ses couleurs référencées, il pourra être traité en noir et blanc ou en bleu pantone 300. Dans tous les cas, il devra comporter le numéro d'accréditation de TÜV Rheinland France pour la certification d'entreprises et de personnels (n° 4-0530) et la mention « portée disponible sur www.cofrac.fr ».

A l'inverse, en aucun cas le logo COFRAC ne pourra être utilisé seul par une entreprise, au titre de sa certification par TÜV Rheinland France, quel qu'en soit le motif.

2.2. Certification produits

Les clients de la section « Produit », pour ce qui relève des activités du laboratoire d'essais (P.03) ne sont pas autorisés à faire référence à l'accréditation de TÜV Rheinland France par d'autres moyens que la reproduction intégrale des rapports émis par TÜV Rheinland France.

3. Documents et supports concernés

Les présentes règles s'appliquent aux supports suivants (liste non exhaustive) :

- Papier à en-tête ;
- Documents et supports mentionnant la certification de système de management de l'entreprise et/ou la certification de produits ;
- Tout autre document ou support, mobile ou non, y compris audiovisuel ou électronique qu'il soit à caractère commercial ou publicitaire ;
- Sur les véhicules, avec mention lisible du type de système de management (qualité, environnement...) et de la (des) norme(s) de référence (ISO 9001, ISO 14001...).

4. Utilisations interdites des marques et logo TÜV Rheinland et COFRAC

4.1. Les marques et logos ne pourront pas être utilisés sur :

- Les cartes de visite nominative ;

Siège :
20 ter rue de Bezons
CS 60030 - 92415 Courbevoie Cedex
France

- Les documents personnels, y compris ceux utilisés dans un cadre professionnel ;
- Les objets promotionnels (gadgets, stylos, agendas, etc..) – *ne sont pas ici visés les calendriers p.ex.* ;

L'utilisation des logos TÜV Rheinland France et COFRAC n'est autorisée qu'en relation avec les activités couvertes par la (les) certification(s) de l'entreprise. En aucun cas l'utilisation des logos ne doit laisser supposer une certification en cours ou inexistante.

4.2. Dans le cas des certifications de systèmes de management, l'interdiction s'applique également :

- Aux produits fournis par l'entreprise certifiée ;
- Aux emballages des produits ; sont ici inclus les suremballages ou conditionnements nécessaires au transport des produits.

5. Suspension

Dans le cas où l'accréditation de TÜV Rheinland France serait suspendue, il lui appartient d'en informer ses clients dès que possible et, en tout état de cause, dans le mois qui suit la date de prise d'effet de cette suspension.

Il appartient ensuite aux entreprises utilisant conjointement les logos TÜV Rheinland et COFRAC de cesser immédiatement tout usage de ce dernier (référence d'accréditation).

Les documents déjà imprimés et en cours d'utilisation devront être repris et ils seront, soit détruits, soit munis d'une mention claire « accréditation suspendue ».

6. Entreprise et/ou produits certifiés et accrédités en propre par le COFRAC

Les entreprises certifiées par TÜV Rheinland France et titulaires en propre d'une accréditation COFRAC, pour leurs activités, devront se conformer aux exigences des procédures de l'organisme d'accréditation dans leur dernière version.

En cas de non-respect de celles-ci, TÜV Rheinland France ne pourra être tenu responsable de l'application erronée desdites procédures.

7. Utilisation abusive

Sont notamment considérées comme abusives les utilisations des marques et logos dans les situations suivantes :

- Diffusion d'informations correspondant à une demande de certification (par exemple : certification ISO 14001 en cours ; certification ISO 9001 en cours ; extension du domaine d'application en cours ; certification produit en cours ; etc..) ;
- Utilisation sur papier à en-tête ou dans une communication de nature promotionnelle qui tendrait à faire croire, de manière abusive, que l'entreprise et/ou le produit est certifié. Ceci s'applique aussi pour une partie des activités d'une entreprise qui ne serait pas couverte par le(s) domaine(s) d'application de la (des) certification(s) en vigueur ;
- Reproduction ou apposition d'une copie altérée ou tronquée des logos fournis par TÜV Rheinland France.

En cas de manquement aux exigences du présent document, TÜV Rheinland France peut retirer à tout moment le droit d'usage des logos. Par ailleurs, cela peut constituer un manquement grave aux règles de certification qui pourra par conséquent entraîner la suspension ou le retrait de celle-ci.

TÜV Rheinland France se réserve en outre le droit d'engager toute action judiciaire.

Siège :
20 ter rue de Bezons
CS 60030 - 92415 Courbevoie Cedex
France

8. Arrêt de certification

Qu'il s'agisse d'une résiliation, d'un retrait, d'un non renouvellement ou d'une suspension de certificat de plus de six mois, l'entreprise concernée doit prendre les dispositions qui s'imposent pour faire disparaître de tout support, dans un délai maximal d'un mois à compter de la date de prise d'effet de la fin de certification, le logo TÜV Rheinland France (et COFRAC le cas échéant). En outre, l'entreprise ne pourra plus, dans les mêmes conditions, faire référence à la (aux) certification(s).

De façon générale et dans tous les cas où une certification n'est plus valide, l'entreprise concernée doit :

- Cesser de faire référence à la (aux) certification(s) pour les activités non couvertes par lesdites certifications ;
- Cesser d'utiliser les certificats, annexes aux certificats et sous certificats ;
- Cesser immédiatement toute publicité se référant, d'une manière ou d'une autre, à la (aux) certification(s) délivrée(s) par TÜV Rheinland France, y compris sur les sites Internet de façon à éviter toute ambiguïté susceptible de tromper, d'induire en erreur ou d'entretenir une confusion préjudiciable à ses clients.

TÜV Rheinland France se réserve en outre le droit d'engager toute action judiciaire.